

Dispositifs de validation d'acquis, d'études supérieures, et passerelles

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Si vous assurez depuis au moins trois ans des fonctions relevant du niveau de diplôme visé, vous pouvez obtenir une partie de votre diplôme via la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La validation des acquis professionnels (VAP85)

Pour accéder à un parcours diplômant sans le diplôme requis. Dans le cas où votre expérience professionnelle vous a permis d'acquérir les connaissances, les méthodes et les savoir-faire relatifs à la formation souhaitée

La validation des études supérieures

Si vous possédez un diplôme de l'enseignement supérieur, si vous avez suivi des études supérieures ou une formation professionnelle qualifiante, vous pouvez demander à **valider certaines UE constitutives du diplôme** que vous préparez au Cnam.

Les stages en journée

Sachez que certaines unités d'enseignement sont accessibles sous forme **de stages de formation continue** (stages « passerelle ») se déroulant en journée. Ceci peut vous permettre, tout en ne vous surchargeant pas en cours du soir, d'ajouter chaque année une ou deux unités d'enseignement à votre capital d'UE.

Ces stages peuvent être financés par votre entreprise (plein tarif) ou par vous-même (demi-tarif).

Liste des UE accessibles en stage « passerelle » en journée :

Matériaux métalliques : **MMC105, MMC107, MMC108, MTX102**

Matériaux polymères : **MPL001, MPL002, MPL003, MPL106, MPL108**

Composites : **MTX104, MPL110**

Mécanique : **MEC007, MEC005**

Deux certificats de spécialisation sont accessibles en totalité sous cette modalité

CS57 – Matériaux composites : conception, dimensionnement, adhésion

CS58 – Matériaux métalliques et alliages avancés

Pour en savoir plus

formation-paris.cnam.fr/valider-mes-acquis/

Pour en savoir plus

cacemi.cnam.fr/certifications

ou 01 40 27 24 49

<http://materiau.cnam.fr/dispositifs-de-validation-d-acquis-d-etudes-superieures-et-passerelles-720380.kjsp?RH=matind>